



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

REUNION DE LA COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

DU Jeudi 21 Mai 2026

PROCES-VERBAL N°12

Présents :

Jean Claude Soletto, Jean Jacques Royer, Jean Pierre Faure, Jean Yves Arrigoni, Dany Sowinski.

Excusé : Chrystelle Ferrié Cédric Iché

Jérôme Boscarri Président du District assiste à la réunion.

Jean Jacques Royer est nommé secrétaire de séance.

1) Ouverture de séance

Ouverture par le Président de la Commission de Gestion des Compétitions.

Réunion de la commission de gestion des compétitions pour valider les équipes qualifiées pour jouer les finales du champion D2 et D3 Ibis Domaine des Chaumes.

2) TITRE : Finales D2 D3 Seniors

La finale D2 Ibis Domaine des Chaumes opposera le club classé 1^{er} de la Poule A AS Saint Etienne au club classé 1^{er} de la Poule B FC Montpezat/Puylaroque le Dimanche 31 Mai 2026 à 16h sur le terrain neutre de Montbeton.

La finale D3 Ibis Domaine des Chaumes opposera les 2 meilleurs 1^{er} de Poule A, B, C

Les 2 clubs qualifiés pour cette finale D3 Ibis Domaine des Chaumes sont désignés par la règle des départages.

Si plusieurs poules ont été instituées dans la même division, afin de déterminer les 2 équipes qualifiées pour jouer la finale de cette division, un classement sera établi sous forme d'un mini-championnat à 5

Elle est déterminée par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux quatre autres équipes les mieux classées. Les 2 équipes ayant obtenues le plus de points seront qualifiées pour cette finale.

Poule A Malause 2 21Pts Poule B La Nicolaïte 2 19 Pts Poule C Causade 2 14 Pts

La finale D3 Ibis Domaine des Chaumes aura lieu le Dimanche 31 Mai à 13h30 sur le terrain neutre de Montbeton entre Malause 2 et La Nicolaïte 2

Le Secrétaire

Jean Jacques Royer



Président de la Commission

Jean-Claude Soleto

